

S' TRAITÉS

Conseil municipal du 26 avril 2016

Présents : Mesdames CARRÉRE, DOUSSOT, ARNOULT,
MAYER

Messieurs RÉVEILLÈRE, ROUSSAUD, BOUCHER, EARD,
BOUCAND, QUÉINNEC

Absents : M François Condat, Mme Séraphédo, M Reste
Partoue COSTE ayant donné pouvoir à Christian BOUCHER
Mme THÉRIN

le pouvoir est attiré.

La séance est ouverte à 19^h06

Secrétaire de séance : claire Doumont

I Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Maire

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Arrêté n° 02 relatif au lot n° 1 du marché concernant la construction de locaux synthèse (marché n° 00 2015/CL001) passé avec le S.N. THOMAS et DANIZAN RP pour un montant de 5150 € HT
- Décision n° 1 - 2016 : demande de subvention auprès du CDG 31 pour l'acquisition de mobilier lié à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire pour un montant de 5709,89 € HT
- Décision n° 2 - 2016 : demande de subvention auprès du CDG 31 pour le chauffage des locaux de la mairie : 6339,15 € HT (montant de travaux)
- Décision n° 3 - 2016 : demande de subvention auprès du CDG 31 pour les locaux de la cantine scolaire pour un montant de travaux de 1494,70 € HT.
- Décision n° 4 - 2016 : demande de subvention auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon Ridi Repéré pour la réalisation de travaux d'accessibilité à la cantine / salle des fêtes pour un montant de 17 437,00 € HT

Retrait du transfert au SDEHG de la compétence optimnelle relative au "réseau de chaleur et de froid".

Cette compétence avait déjà été transférée au Scival en 2009. La commune n'était donc plus compétente pour décider de son transfert au SDEHG. Il faut que le conseil municipal retire le transfert de cette compétence.

Le CM annule la délibération 2006-06 et approuve les statuts du SDEHG. Il lui transfère les compétences optimales suivantes :

- création, gestion et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

Vote à l'unanimité

Étude juridico-financière pour la réhabilitation de bâtiments communaux - délégation de main-d'œuvre au Scival

La commune a fait procéder à l'élaboration de diagnostics préliminaires permettant d'établir des programmes de travaux de réhabilitation pour les bâtiments suivants :

- école maternelle
- cantine / salle de fêtes

Le Scival, dans le cadre d'une délégation de main-d'œuvre peut employer ces audits par une étude juridico-financière adaptée permettant de mettre en place des plans de financement de ces travaux.

Suite à cette étude, la commune fera le choix en un de faire ces travaux.

Il est proposé de déléguer la main-d'œuvre des bâtiments communaux dans la limite de la réalisation d'une étude juridico-financière et d'autre, le main à effectuer toutes les démarches.

Vote à l'unanimité

Acquisition à l'essai symbolique de 97 m² et de 99 m² cours de la parcelle A 488 correspondant à des parties de Naubours.

On le Naire s'appelle fin 1889, les JRD de l'loseau sont

de Nauvours ont été cédés à la mairie ; deux emplacements de voies de 97 m² et 99 m² ont été vendus lors de cette session. Il y a donc lieu de régulariser cette situation. Il est donc proposé de faire l'acquisition de ces deux emplacements à l'euro symbolique au syndicat de copropriétaires des jardins de Nauvours.

Vote à l'unanimité.

II

Mandat confié au CDG 31 pour une révision en concurrence visant à l'obtention de conventions de participation en santé et/ou prévoyance.

Le maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 31 a mis en place une révision optionnelle Convention de participation en Santé et en Prévoyance.

Il précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire des agents dans les conditions fixées séparément.

Afin de pouvoir envisager de nouer un service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner un mandat préalable au CDG 31 afin de mener à bien la révision en concurrence par les négociations, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

L'assemblée décide de donner un mandat au CDG 31 pour la réalisation d'une révision en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture santé et en couverture prévoyance et indique que la participation employeur envisagée se ferait selon les modalités applicables actuellement (cf. délibération 2012-75).

Vote à l'unanimité.

VI

Questions diverses.

- Andréen Röveiller souhaite quitter son mandat au sein du conseil d'administration de Studio 7. Il démissionne et candidat et Clémie Doumot est désignée par l'assemblée.

- Elvigne Lassalle donne lecture du projet de nouveaux statuts de l'association Studio 7 qui sera présenté à la prochaine assemblée générale prévue le 9 mai 2016.

RAITÉS

- Le Préfet nous a adressé un courrier préconisant la dissolution de l'école de musique EINSET. La commune en 75 j pour ce prononcer - Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil -

La séance est levée à 20h08

Chamot ~~DR~~ ~~ML~~ ~~EP~~ ~~JP~~ ~~JPlay~~
~~SG~~ ~~Fécas~~ ~~MM~~